

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 015-5862/19/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Club des Villes et Territoires Cyclables et paiement de la cotisation 2019 MET 19/10841/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Créée en 1989, l'association « Club des Villes et Territoires Cyclables » rassemble plus de 1500 collectivités territoriales autour des enjeux de développement de l'usage du vélo. Force de propositions, le Club est un acteur national et européen majeur. Il participe à tous les grands débats, en France et à l'étranger, pour un meilleur partage de la rue, pour l'aménagement de zones apaisées, pour la sécurité des cyclistes et des piétons et pour encourager les mobilités durables.

Aussi, l'adhésion au Club permet à ses membres de :

- Pouvoir échanger entre collectivités territoriales et établissements publics sur des problématiques communes ou dans des contextes comparables,
- Bénéficier de retours d'expériences sur des réalisations et des initiatives,
- Accéder à un centre de ressources avec accès réservé aux adhérents sur le site Internet,
- Participer aux travaux du Club dans le cadre de démarches nationales comme le "Code de la rue", la sécurité des cyclistes, la promotion de l'usage du vélo, la mise en œuvre d'un Plan national vélo...

Les modes actifs sont une thématique centrale au sein de l'agenda de la mobilité métropolitaine et constituent un enjeu d'importance pour le territoire métropolitain.

Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a fait le choix d'adhérer et de participer à ce réseau national par délibération n°TRA 015-2339/17/CM du Conseil de la Métropole du 13 juillet 2017 et a renouvelé son adhésion à cette association au titre de l'année 2018.

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019

L'adhésion au Club est soumise à une cotisation annuelle fixée pour les métropoles à 16 500 euros TTC. Au vu de l'importance de ce réseau.

Aussi, au vu de l'importance de ce réseau et des objectifs qu'il poursuit, il est proposé de renouveler l'adhésion de la Métropole pour l'année 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° 084-1364/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 désignant un représentant au sein du Club des Villes et Territoires Cyclables ;
- La délibération n° TRA 001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 approuvant l'agenda de la mobilité métropolitaine ;
- La délibération TRA 015-2339/17/CM du Conseil de la Métropole du 13 juillet 2017 portant adhésion au Club des Villes et Territoires Cyclables ;
- La délibération TRA 014-3541/18/BM du Bureau de la Métropole du 22 mars 2018 portant renouvellement de l'adhésion au Club des Villes et Territoires Cyclables ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association « Club des Villes et Territoires Cyclables » rassemble des collectivités territoriales autour des enjeux de développement de l'usage du vélo et constitue un acteur majeur, au niveau national et européen, de la promotion et du développement de ce mode de transport ;
- Que les modes actifs, qui sont une thématique centrale au sein de l'agenda de la mobilité métropolitaine, constituent un enjeu d'importance pour le territoire métropolitain ;
- Qu'à ce titre, et compte tenu des objectifs poursuivis par le « Club des Villes et Territoires Cyclables », la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à cette association en 2017 et a renouvelé son adhésion au titre de l'année 2018 ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion au « Club des Villes et Territoires Cyclables » pour l'année 2019 ;
- Qu'il convient d'approuver la cotisation annuelle, d'un montant de 16 500 euros TTC, pour l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association pour l'année 2019.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Club des Villes et Territoires Cyclables et le paiement de la cotisation 2019 d'un montant de 16 500 euros TTC.

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe des transports - Section de Fonctionnement-
Sous politique C360 – Nature 6281

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM